



Ref: 548

Marche mondiale des femmes  
p.a. Cid-femmes  
Bp. 818  
L-2018 Luxembourg

Luxembourg, le 24 DEC. 2009

Aux membres des associations signataires,

Par la présente, nous souhaitons répondre aux associations qui se sont jointes à la rédaction de la lettre du 18 novembre 2009 attirant notre attention sur le sort des militant(e)s syndicalistes dont le procès a eu lieu les 19 et 20 novembre derniers dans la ville d'Izmir en Turquie.

Nous nous félicitons du fait que le tribunal correctionnel turc a pris la décision de libérer une vingtaine de militant(e)s détenu(e)s depuis fin mai. Nous avons noté que la procédure d'investigation prévoit la reprise du procès au début mars 2010.

Nous tenons à signaler que le Luxembourg suivra de près le déroulement de ce procès en gardant à l'esprit le cadre de négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne adopté en 2005 qui exprime clairement que l'Union européenne attend de la Turquie que celle-ci s'attache à améliorer le respect des principes de l'État de droit ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qu'elle renforce sa législation et les mesures d'application notamment en ce qui concerne la liberté d'expression, la liberté de religion, les droits des femmes, les droits syndicaux, et les droits des minorités.

Nous nous réservons le droit de rappeler ce cadre à la partie turque lors de futurs contacts bilatéraux.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre parfaite considération.

Jean Asselborn  
Ministre des Affaires étrangères

Françoise Hetto-Gaasch  
Ministre de l'Égalité des Chances